

AXE 2. RENFORCER UNE ARMATURE URBAINE ET TERRITORIALE AU SERVICE D'UN DOUBLE ENJEU D'ATTRACTIVITE ET DE SOLIDARITE

Enjeu 2. Améliorer l'offre de mobilité active pour une réelle proximité des usages vers et à l'intérieur des centre-bourgs

ACTION 29. COURS ET PARCOURS

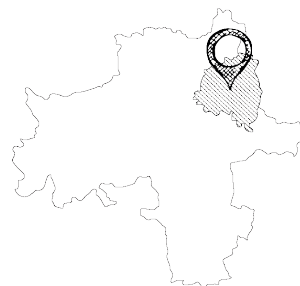


CONTEXTE ET DESCRIPTION

La commune de Guichen Pont-Réan connaît une topographie particulière complexifiant le recours aux mobilités douces pour se déplacer. Néanmoins, suite à la sollicitation de la population et aux nouvelles opérations d'aménagement rendues nécessaires face à l'attractivité de la commune, les élus ont souhaités faire du développement des mobilités douces sur la commune un axe prioritaire.

Pour y répondre, cette action vise à créer un cheminement piéton pour relier le nouveau quartier de la Massaye au centre-bourg de Pont-Réan à travers une forêt avec de fortes contraintes de pentes. L'objectif est de permettre aux habitants de la Massaye d'aller jusqu'à l'école Marcel Greff à pied de manière sécurisée et rapide puis de bénéficier des sentes piétonnes : existantes avec celle qui relie l'école à l'église et projetées avec l'action 39 « découvre ta voie » pour relier l'église à la cale de Pont-Réan pour ainsi créer un parcours piétons sécurisé et agréable pour les habitants et touristes.

LOCALISATION



OBJECTIFS

- Encourager les mobilités douces
- Relier le quartier de la Massaye aux équipements publics de Pont-Réan via un cheminement piéton
- Relier le quartier de la Massaye au centre-bourg de Pont-Réan via un cheminement piéton
- Sécuriser les déplacements piétons
- Diminuer la circulation automobile quotidienne en direction des écoles
- Attirer les touristes depuis la cale de Pont-Réan vers la Massaye et son équipement culturel en devenir (transformation de la Chapelle en espace multi-usage culturel)



ACTEURS

Commune de Guichen
Terre & Toit
Cerema



BUDGET

Montant à définir ultérieurement
suivant études de maîtrise
d'oeuvre

Ratios :

- aucun traitement, bois déchiqueté~15€/M2,
- mélange terre/pierres~15€/M2, - stabilisé~20€/M2,
- ou platelage bois mais pour un coût bien supérieur.

> Participation de Terre & Toit à définir (70 à 80% du cout des travaux car les principaux utilisateurs seront les habitants de la Massaye).



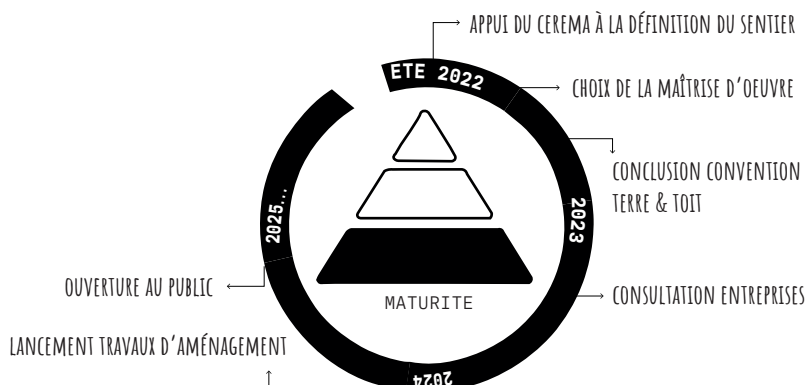
MISE EN OEUVRE

Le projet se décompose en plusieurs étapes :

- Etudes de maîtrise d'oeuvre pour définir le parcours et la typologie de l'aménagement en prenant en compte les contraintes du site : topographie, Espace Boisé Classé, etc. Une attention particulière sera également apportée à l'infiltration d'eau. L'éclairage du sentier sera questionnée.
- Conclusion de la convention avec Terre & Toit (ex-SADIV) sur sa participation dans le cadre de la ZAC de la Massaye au financement des équipements publics, dont la réalisation du cheminement
- Acquisition de terrains privés
- Consultation entreprises et réalisation des travaux d'aménagement du sentier



CALENDRIER



EVALUATION

Indicateurs de suivi/réalisation :

- Conclusion convention avec Terre & Toit
- Linéaire aménagé pour le sentier

Indicateur de résultat :

- Satisfaction des usagers

Indicateur d'impact :

- Evolution des modes de mobilité